

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 12/2023

765 - RESITRIX PRIMER FG40 SPRAY RES 14.4KG

Selon 1907/2006/CE, Article 31

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

RESITRIX PRIMER FG40 SPRAY RES 14.4KG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation:

Couche

Usages déconseillés:

Pas d'autres informations importantes disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions NV/SA
Europalaan 73
BE-9800 Deinze
T +32 (0)9 321 99 21
F +32 (0)9 371 97 61
info.be@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

- H222+H229: Aérosol extrêmement inflammable.; Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:



GHS02 GHS09 GHS07
Danger

Mention d'avertissement:

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.1 % benzene

Mentions de danger:

- H222+H229: Aérosol extrêmement inflammable.; Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251: Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P405: Garder sous clef.
P410 + P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P501: Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Phrases supplémentaires:

2.3 Autres dangers:

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : non applicable
- vPvB : non applicable

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

/

3.2 Mélanges:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

| Composants | CAS / EINECS / Reg nr. | % | Classification selon CLP | Composants |
|---|--------------------------------------|---------|--|------------|
| Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.1% benzène | EC-nummer: 920-750-0 | 25-50% | Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / Aquatic Chronic 2, H411 / STOT SE 3, H336 | |
| oxyde de diméthyle | CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 | 25-50% | Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas C, H280 | |
| acétone | CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 | 2,5-10% | Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336 | |
| bis(dibenzyldithiocarbamate) de zinc | CAS: 14726-36-4 EINECS: 238-778-0 | ≤1,0% | Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410 | |

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Section 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

| | |
|-------------------------------------|--|
| Après inhalation: | Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. |
| Après contact avec la peau: | En règle générale, le produit n'irrite pas la peau. |
| Après contact avec les yeux: | Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. |
| Après ingestion: | Si les troubles persistent, consulter un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Agents d'extinction non appropriés: Eau
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers:

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Mesures générales:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées

6.1.1. Pour les non-secouristes:

/

6.1.2. Pour les secouristes:

/

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres sections:

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Classe de stockage: 2 B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

115-10-6 oxyde de diméthyle

VME - Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

67-64-1 acétone


VME - Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm

- Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition:

| | |
|--------------------------------------|---|
| Equipement de protection individuel: | Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. |
| Protection des mains: | Gants de protection Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Matériau des gants Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. |
| Protection des yeux: | Lunettes de protection hermétiques |
| Protection respiratoire: | Filtre AX |
| Pictogrammes: |  |

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|--|--|
| Forme: | Liquide |
| Couleur: | Bleu |
| Odeur: | Caractéristique |
| Seuil olfactif: | Non déterminé |
| valeur du pH: | Non déterminé |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1): | / |
| Point de fusion: | Non déterminé |
| Point de congélation: | / |
| Point d'ébullition: | -24 °C |
| Point d'éclair: | -42 °C |
| Auto-inflammation: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Température de décomposition: | Non déterminé |
| Inflammabilité (solide, gazeux): | Non applicable. / Température d'inflammation: 400 °C |
| Pression de vapeur à 20 °: | 5200 hPa |
| Densité à 20 °C: | 0,76 g/cm ³ |
| Densité relative: | Non déterminé. |
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Pas ou peu miscible |
| Log Pow: | / |
| Log Kow: | / |
| Viscosité Cinématique: | Non déterminé. |
| Viscosité Dynamique: | Non déterminé. |
| Danger d'explosion: | Non déterminé. |
| Limites d'explosion: | / |
| Inférieure: | 3,0 Vol % |
| Supérieure: | 18,6 Vol % |
| Propriétés comburantes: | / |
| Limites d'explosivité: | / |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non déterminé. |
| Teneur en COV: | / |
| Vitesse d'évaporation: | / |

9.2 Autres informations:

Teneur en solvants: Solvants organiques: 32,8 %

Teneur en substances solides: 67,2 %

Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.2 Stabilité chimique:

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| | |
|--|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Mutagenicité sur les cellules germinales: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Danger par aspiration: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Toxicité aquatique:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

12.2 Persistance et dégradabilité:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

12.4 Mobilité dans le sol:

Pas d'autres informations importantes disponibles. **Effets écotoxiques:**

Remarque: Toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable

12.6 Autres effets néfastes:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Indications complémentaires:

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Section 14: Informations relatives au transport:

14.1 No ONU:

| | |
|----------------------|--------|
| VN-nr (ADR): | UN3501 |
| VN-nr (IATA): | UN3501 |
| VN-nr (IMDG): | UN3501 |

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

| | |
|---|---|
| Désignation officielle de transport (ADR/RID): | 3501 PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSURE, INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHER MÉTHYLIQUE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |
| Désignation officielle de transport (IATA): | CHEMICAL UNDER PRESSURE, FLAMMABLE, N.O.S. (DIMETHYL ETHER) |
| Désignation officielle de transport (IMDG): | CHEMICAL UNDER PRESSURE, FLAMMABLE, N.O.S. |

14.3 Classe(s) de danger de transport:

| | |
|--|-----------|
| Classe (ADR/RID): | 2.5F Gaz. |
| Classe (IATA): | 2.1 |
| Étiquettes de danger (ADR/RID): | 2.1 |
| Étiquettes de danger (IATA): | 2.1 |
| Étiquettes de danger (IMDG): | 2.1 |

14.4 Groupe d'emballage:

| | |
|--------------------------------------|-------|
| Groupe d'emballage (ADR/RID): | néant |
| Groupe d'emballage (IATA): | néant |
| Groupe d'emballage (IMDG): | néant |

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour l' environnement: Hydrocarbures,C7-C9, n-alkanes,isoalkanes,cyclics, <0.1% benzene

Marine Polluant:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Attention: Gaz.

14.6.1 Transport par voie terrestre:

Quantités exceptées (ADR): Code: E0
Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transport (ADR): 2

Tunnel restriction code (ADR): D

14.6.2 Transport maritime:

Quantités limitées (IMDG): 1L

Excepted quantities (EQ): Code: E0
Not permitted as Excepted Quantity

14.6.3 Transport aérien:

14.6.4 Transport par voie fluviale:

14.6.5 Transport ferroviaire:

VN "Model Regulation":

UN 3501 PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHER MÉTHYLIQUE), 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable.

Section 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Prescriptions nationales:

Directives techniques air:

Classe Part en %

NK - 32,8

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

872-50-4 N-méthyl-2-pyrrolidone

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Section 16: Autres informations:

Sources des données:

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes:

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression / peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2
Repr. 1B: Reproductive toxicity, Hazard Category 1B
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

Révision: 18/10/2017
Autres informations: 28/06/2021 (D)
Numéro de version: 4